



Le lycée d'Aizenay et les questions des parents...



Région académique
PAYS DE LA LOIRE

Avec l'annonce de l'ouverture du lycée d'Aizenay à la rentrée de septembre 2022, de nombreux parents s'interrogent. Six questions reviennent régulièrement :

Y aura-il une Journée Portes Ouvertes au lycée d'Aizenay avant l'été ?

Les travaux du lycée devraient être achevés en juillet 2022. Durant cette période, le chantier reste interdit au public. Il n'y aura donc pas de possibilité de visiter l'établissement avant la rentrée de septembre 2022.

Néanmoins, les parents peuvent se rassurer, le lycée n'accueillera que les élèves de Seconde Générale et Technologie pour l'année scolaire 2022-2023. Ainsi, leurs enfants auront tout le temps de découvrir et de s'approprier ce nouveau lycée.

Quelles langues vivantes et quelles options seront proposées en classe de Seconde GT ?

Dans les enseignements communs, les langues vivantes seront l'Anglais (LV1) ; l'Allemand et l'Espagnol (LV2).

Les élèves auront également la possibilité de choisir un enseignement optionnel parmi les trois demandés aux services académiques pour l'ouverture du lycée : *L.C.A. Latin ; Arts Plastiques ; Santé et Social.*

Quelles seront les communes concernées par la sectorisation du lycée d'Aizenay ?



Les communes du secteur de recrutement du lycée d'Aizenay seront : *Aizenay, Apremont, Beaufou, Beaulieu-Sous-La-Roche, La Chapelle Hermier, La Chapelle Palluau, Coëx, La Génétouze, Grand'Landes, Les Lucs-Sur-Boulogne, Maché, Martinet, Palluau, Le Poiré-Sur-Vie, Saint-Etienne-du-Bois et Saint-Paul-Mont-Pénit.* Des transports scolaires seront mis en place pour assurer le déplacement des élèves entre leur domicile et le lycée.

Je souhaiterais faire une pré-inscription, est-ce possible ?

Dans l'enseignement public, il n'y a pas de pré-inscription. Nous accueillons TOUS les élèves de notre secteur géographique de recrutement (sectorisation du lycée d'Aizenay) pour les élèves bénéficiant d'une décision d'orientation en Seconde Générale et Technologique à l'issue du conseil de classe du 3^{ème} trimestre. Ces élèves seront affectés à leur demande au lycée d'Aizenay par la Direction Académique. La notification d'affectation est transmise aux familles en général au moment des épreuves du D.N.B.

Quelles démarches dois-je faire pour inscrire mon enfant au lycée d'Aizenay ?

En tant que parent, vous allez être amené à exprimer des vœux quant à l'orientation et à l'affectation de votre enfant auprès de son établissement actuel de scolarisation. Celui-ci vous expliquera toute la marche à suivre.

Vous aurez ainsi à faire une saisie numérique sur le téléservice orientation et sur le téléservice affectation. Au troisième trimestre, vous devrez préciser dans quel établissement vous souhaitez que soit scolarisé votre enfant l'année suivante.

Lorsque vous serez en possession de la notification d'affectation dans le lycée d'Aizenay, vous pourrez alors procéder à l'inscription physique de votre enfant conformément aux informations qui vous seront transmises dans le dossier d'inscription qui vous aura été remis.

Le lycée de secteur ne propose pas le Bac ST2S que souhaite obtenir mon enfant, peut-il intégrer le lycée d'Aizenay dès la 2nde ?

Pour toute demande d'orientation en filière technologique hors de l'établissement de secteur, elle s'effectue en fin d'année de seconde générale et technologique sauf cas justifiant une dérogation pour intégrer un lycée hors secteur. Dans ce cas précis de Bac ST2S, vous devez donc faire une demande de dérogation pour intégrer le lycée d'Aizenay dès la 2nde à la rentrée 2022. Sinon, une affectation en 1^{ère} pour la rentrée 2023 sera à demander durant l'année de 2nde générale et technologique en 2022-2023.

*Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Franck ROBIN,
Provisoire préfigurateur du lycée d'Aizenay, au collège Alexandre Soljenitsyne, par téléphone au 02 28 15 06 48
ou par courriel : ce.0851705s@ac-nantes.fr*

Lycée Général et Technologique – 8 rue Albert Camus - 85190 AIZENAY
courriel : ce.0851705s@ac-nantes.fr